

Site Internet : <http://spterritoriaux.cgt.fr> - Courriel : fdsp@cgt.fr - Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : com@cgt.fr

Troisième trimestre 2012

Urgence, se mobiliser !

Groupe des élu-e-s CGT :

Collège des Actifs : Nicole Bernabé ; Ludovic Degraeve ;
Jean-Luc Gibelin ; Aldo Pitarresi ; Sylvie Sébastien ;
Monique Riveau.

Collège des Retraités : Colette Lê ; Michel Le Boudouil.

Des signes contradictoires !

Des points positifs apparaissent, c'est bien.

En effet, le décret sur les carrières longues a été publié. Il positionne à nouveau « 60 ans » comme le repère de départ en retraite pour une partie des actifs. La CGT l'apprécie pleinement, même si cette disposition reste partielle par rapport à l'ensemble des actifs. Il faut poursuivre et amplifier avec la reconnaissance de la pénibilité ...

Le référentiel Prorisq* devrait être promotionné et positionné comme la référence, pour établir un recensement le plus exhaustif des maladies professionnelles et des accidents de travail. Le CA a insisté auprès des commissaires du gouvernement en ce sens. La vigilance ne doit pas baisser.

Mais des points d'inquiétude et de préoccupation demeurent !

Le rendez-vous 2013 sur la retraite pourrait être l'occasion de promouvoir les comptes notionnels, les comptes par points, de restructurer totalement le système de retraite par répartition, tel que nous le connaissons depuis le projet novateur et progressif du Conseil national de la résistance et les lois d'Ambroise Croizat. Il faut expliquer, débattre, convaincre que notre système est viable et a de l'avenir !

La situation de trésorerie de la CNRACL est délicate. Alors que notre régime collecte plus de cotisations que ce qu'il verse de pensions, il est tout de même en déséquilibre de trésorerie. Cette situation est due aux différentes compensations qu'il verse à d'autres régimes ou à l'Etat. Plus que jamais la CGT est pour la solidarité nationale, mais cela ne doit pas mettre en péril un régime sain, équilibré, géré démocratiquement. Nous ne lâcherons rien !

Oui, pour la retraite solidaire par répartition, l'urgence est à la mobilisation !

PRORISQ* : Outil de gestion des accidents de travail et de maladies professionnelles

Commission du Fonds d'Action Sociale

Un révélateur de la dégradation de la situation des retraités !

Lors de l'examen du rapport du directeur de la caisse, les élus ont appris que le nombre d'oppositions sur pensions avait augmenté de 50% en deux ans.

Il y a de plus en plus de retraités qui subissent des oppositions, des retraits sur leurs pensions.

Le nombre de celles et ceux qui sont en difficulté financière est encore plus grand.

C'est le résultat dramatique des réformes de 2003 et de 2010. Il faut en finir rapidement avec ces contre-réformes !

Commission de la Réglementation

Affiliation des ATSEM* :

Le Conseil d'administration de la CNRACL a fixé le seuil aux 4/5ème de la durée **hebdomadaire de service**. Par conséquent, un fonctionnaire territorial à temps non complet dont la durée de service est égale ou supérieure à 28 heures hebdomadaires est affiliable à la CNRACL, quand bien même son service est interrompu une partie de l'année et que sa rémunération a été annualisée en conséquence.

ATSEM* : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Jour de carence :

Il s'agissait de mesurer les conséquences de l'application de la loi instituant un jour de carence au titre du premier jour de congé de maladie. Il en ressort que cette mesure n'a pas d'incidence sur la retraite étant donné que l'actif reste en position d'activité dans le cadre de cette journée.

Le groupe CGT a demandé, avec insistance, que la même logique soit appliquée pour la situation des jours de grève. Les personnels grévistes sont toujours en position d'activité, cela ne doit pas avoir de conséquence pour la retraite...

Départ carrières longues :

Le CA a donné un avis favorable au projet de décret publié depuis sur les départs à 60 ans pour les carrières longues.

Concernant les incidences des avis des commissions paritaires (6 derniers mois de carrière), la commission a demandé au président du CA de provoquer une rencontre avec la FHF et les ministères.

La commission a prévu d'examiner la situation des personnels des réseaux souterrains lors des deux prochaines réunions pour faire suite au mouvement revendicatif de juin dernier.

Commission Invalidité et Prévention

Le Fonds National de Prévention (FNP) continue de renforcer la prévention dans les collectivités et les établissements de soins et de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés. Plusieurs services sont présentés :

- Deux lettres d'informations spécifiques aux employeurs territoriaux et hospitaliers sur le risque CMR (Cancérogène, Mutagène, Toxique pour la Reproduction),
- Point 5 de la réglementation portant sur la pénibilité et la traçabilité des expositions aux risques professionnelles,
- Le rapport de données statistiques pour l'année 2010 issu de la BND (Banque Nationale de Données).

La CGT a demandé que soit intégrée au document sur la pénibilité et la traçabilité, la nouvelle fiche concernant le suivi des expositions (Fiche au format Word pour une meilleure utilisation).

La CGT a redemandé, lors de la commission invalidité du CA, aux commissaires du gouvernement, que **l'obligation d'utiliser le logiciel PRORISQ** soit prise par **voie législative**, pour permettre une meilleure lisibilité des AT/MP et un meilleur renseignement de la Banque Nationale de Données (BND). Actuellement, les données remontées par les collectivités et établissements de soins sont erronées ou incomplètes : seulement de 21% pour la FPH et de 36% pour la FPT, seuls les SDIS (services d'incendie et de secours) la renseignent à 72%, la DGCSC (Direction de la sécurité civile) l'ayant imposé aux différents SDIS.

Pour éviter la multi saisie, la dernière version du logiciel Prorisq dispose d'un intégrateur ou d'une interface.

Suite au décret de 2008 sur les CDR (commissions de réforme), tous les AT/MP se sont pas saisis, les CDR n'ont plus accès à tous les accidents de service (AS) ou maladies professionnelles (MP) : les employeurs peuvent alors décider eux-mêmes de la prise en compte de l'imputabilité, ce que les administrateurs CGT remettent en cause. La CGT invite les syndicats à imposer que tous les AS et MP soient inscrits aux CDR pour une meilleure visibilité et prise en compte des droits des agents.

Pour la période de mars à mai 2012 :

- 29 démarches EvRP (Evaluation des risques professionnels),
- 5 fiches de synthèse autres qu'EvRP,
- 8 conventions de partenariat CDG (Centre de Gestion).

Colloque sur les risques psychosociaux (RPS) :

Le colloque FNP sur les RPS est programmé **le 26 Mars 2013 à Bordeaux**.

Des invitations sont prévues pour cette journée pour les organisations syndicales. Le nombre sera défini lors d'un prochain CA.

Commission Développement

EIR (Entretien individuel retraite) point d'étape :

Sa mise en place est obligatoire depuis janvier 2012. Actuellement, 800 demandes sont arrivées à la caisse, mais la CNRACL n'a pas fait de publicité. Les outils d'info Retraite (GIP) ne seront pas mis en place avant septembre 2012. Les dossiers sont traités avec plus de 6 mois d'attente, en raison de la difficulté de réunir tous les documents pour l'étude. Ce délai de 6 mois maximum s'imposera à partir du 1^{er} janvier 2013, comme le prévoit la loi.

Séjours :

L'édition du catalogue vacances est prévue en octobre, avec envoi aux nouveaux retraités et sur demande pour les autres retraités. Un petit rappel sur les orientations du CA de la CNRACL :

Diversification des destinations en France / Sélectionner des sites de vacances ouverts toute l'année / Renouvellement des prestataires / Accessibilité aux personnes à mobilité réduite / Généralisation des départs de province (facilité d'acheminement).

L'assurance dépendance :

L'objectif est de prémunir les retraités du régime contre les risques financiers liés à dépendance. A ce jour, la gestion de ce portefeuille est assurée par CNP assurance. Lors de la dernière commission la CGT était intervenue sur la forte augmentation que la CNP imposait à ses adhérents pour 2012. Celle-ci a décidé de ne pas augmenter les cotisations pour l'année 2013. Il a été demandé à la caisse de faire une synthèse sur l'assurance prévoyance et de rechercher d'autres prestataires pour proposer plusieurs produits à nos retraités.

Commission des Comptes

La CNRACL est un régime équilibré : le montant des pensions à payer est toujours inférieur au montant des cotisations.

En 2011, les cotisations (16 milliards d'€) et les produits de validations (0,7 milliard d'€) reçus par le régime ont excédé le montant des prestations (15 milliards d'€).

Mais, ce régime doit actuellement emprunter sur les marchés financiers, à cause du système de la compensation inter-régimes qui déséquilibre sa trésorerie.

Il est à noter que de 1974 à 2011, la CNRACL a contribué à hauteur de 65 milliards d'€ au titre de la compensation généralisée, puis à compter de 1986 au titre de la surcompensation. Plus précisément, ce régime en 2011 représente un contributeur majeur à la compensation inter-régimes, à hauteur de 1,3 milliard au titre de la compensation généralisée et de 0,4 milliard au titre de la surcompensation, ainsi que de 0,3 milliard au titre des mesures de décentralisation, sans bénéficier par ailleurs, de manière directe ou indirecte, de concours d'équilibre de l'Etat, La CGT est favorable à la compensation entre régimes, c'est à dire à la solidarité financière envers les caisses de retraite en difficulté, mais le dispositif doit être transparent et solidaire. Le dispositif de compensation ne doit pas entraîner des problèmes financiers pour fragiliser les régimes équilibrés.

Il est question de repousser le versement des pensions au 1^{er} du mois pour éviter des difficultés de trésorerie.

La CGT est opposée à ce projet, alors que nombre d'entre elles et eux sont déjà en difficulté.

Plusieurs réunions de la commission des comptes sont prévues dans les prochains mois !

A noter !

La lettre des affiliés de juin est parue !

La lettre des affiliés de la [CNRACL](#) est une lettre électronique que vous recevez chaque trimestre dans votre boîte courriel, si la CNRACL en connaît l'adresse. Pour la recevoir, s'abonner sur le site Internet : www.cdc.retraites.fr

Au sommaire de la Lettre des affiliés de juin :

- le guide du futur retraité 2012
- l'accès facilité à votre espace personnalisé
- les chiffres-clés de la [CNRACL](#)
- la nouvelle rubrique rachat des études supérieures